



LICENCE AYANT-DROIT SAISON 2024/2025

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom Prénom

Né(e) le :

N° Licence :

Adresse :

Code Postal : Localité :

- Membre du Comité de Direction
 Délégué
 Membre Honoraire
 Membre du Commission Régionale
 Observateur
 Arbitre Honoraire
 Médecin Fédéral
 Administration
 Presse
 Formateur occasionnel

Tout membre de la Ligue (Comité de Direction, Commission régionale, Médecin Fédéral, Délégué, Observateur, arbitre honoraire et membre honoraire...) doit s'acquitter d'une cotisation. Pour la saison le montant est fixé à **29,50 €** pour les membres actifs et **14.75 €** pour les membres honoraires et la presse. En retour, il est délivré une licence « ayant droit ».

Merci de renseigner le présent document et de vous le retourner, accompagné de votre règlement (chèque établi à l'ordre de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine) au siège social de Puymoyen (cf. adresse ci-dessous).

Cotisation 29,50 € ou 14,75 € pour les membres honoraires et la presse
(une licence par personne)

joindre une enveloppe timbrée avec adresse pour envoi licence ou possibilité retrait Ligue

Date	Signature
<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	